

Les ATTEINTES à la laïcité et la mise en danger du contrat social

**Pierre Cassen
et Maurice Vidal**

Pierre Cassen, ouvrier du Livre CGT,

fondateur de *Riposte Laïque*.

Maurice Vidal, professeur

de philosophie, rédacteur

à *Riposte Laïque*

En ce début du **xxi^e siècle**, et au moment même où une mission parlementaire, présidée par le député communiste André Gérin, doit

remettre un rapport concernant « la pratique du voile intégral sur le territoire français », il n'est pas inutile de resituer les enjeux des principes laïques, héritiers de la Révolution française, car ces principes sont les seuls à même de garantir l'égalité et la liberté des citoyens, qui doivent renoncer à la liberté absolue – dont se croit volontiers investi l'individu – pour garantir celle du groupe et permettre la vie en société. En effet, il est évident que l'intérêt personnel est la plupart du temps contraire à l'intérêt général, qui est l'objectif du contrat social. Sans ce contrat social, c'est l'état de nature, c'est-à-dire la loi du plus fort qui menace de s'imposer à chacun. Or, cette menace, qui a toujours existé, est, depuis trente ans, orchestrée essentiellement – et pour le plus grand bonheur des autres Eglises – par la religion musulmane érigée en volonté politique. Comment cela se peut-il ? Cette volonté politico-religieuse d'en finir avec les valeurs laïques et républicaines ferait-elle le jeu du système économique actuel – dont on sait qu'il est axé sur le libéralisme le plus débridé et la fin de

l'Etat-nation ? En d'autres termes, l'implantation d'un islam luttant, au cœur de l'Europe, et particulièrement en France, contre notre modèle laïque, est-elle politiquement neutre ? Comment les laïques et les Républicains doivent-ils répondre à ce défi ?

La laïcité, ciment de la République

Dans l'ouvrage *Les dessous du voile*¹, l'historien Guylain Chevrier définit ainsi la complémentarité entre la laïcité, la République et la Nation : « *La laïcité, c'est l'idée que l'on se fait d'une société à partir de ce que l'on met en commun car aucune société ne saurait être une simple addition de différences. La laïcité, c'est l'affirmation que ce qui nous fait égaux, la loi, la politique, la démocratie, constitutives d'une certaine idée de la Nation et de la République, sont au-dessus de ce qui nous différencie, les religions, les origines diverses, les cultures régionales, sans pour autant les mépriser, bien au contraire. L'égalité des droits politiques portée au-dessus des différences les protège toutes contre l'hégémonie de l'une d'entre elles sur les autres. La laïcité permet ainsi aux différences de coexister pacifiquement en facilitant le mélange des populations (...)* ». Guylain Chevrier rappelle par ailleurs différents épisodes historiques aboutissant à la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, dite loi de 1905. Il montre le rapport de forces constant qui s'institue, tout au long du xx^e siècle, entre conservateurs et progressistes, souvent socialistes, autour de la défense des principes laïques.

En 1937, c'est un ministre du Front populaire, Jean Zay, qui interdit tout signe religieux à l'école publique. A cette époque, il s'agissait essentiellement des croix catholiques. Mais en 1959, sous le général de Gaulle, la loi Debré, faisant fi de la loi de séparation du religieux et du politique, autorise le financement public des écoles privées, majoritairement catholiques.

Paradoxalement, c'est un gouvernement de gauche, et un ministre socialiste de l'Education nationale, Lionel Jospin, qui, en 1989, réintroduisent les signes religieux à l'école, et notamment le voile islamique, suite à l'affaire de Creil. Et le 15 mars 2004, c'est un gouvernement de droite, sous la présidence de Jacques Chirac, qui fait voter une loi interdisant de nouveau les signes religieux en milieu scolaire, dont principalement le voile. Comment expliquer ce chassé-croisé permanent entre la gauche et la droite ? On ne peut le comprendre sans remonter aux années 1980.

Le tournant des années 1980, et la catastrophe scolaire

Dans les années 1980, la gauche l'emporte en France, mais en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, Margaret Thatcher et Ronald Reagan sont élus sur un programme ouvertement libéral. Il s'agit de mettre fin à l'Etat-providence, et d'ou-

vir au secteur privé des domaines jusqu'à ce jour protégés de toute concurrence. La gauche, en France, doit faire face à la critique dite moderniste. Tout ce qui réfère à l'Etat, aux services publics, à la laïcité, est considéré comme liberticide et archaïque.

Face au jacobinisme, qui défend la souveraineté populaire et l'indivisibilité de la République, il faut de la décentralisation : d'où la création des Régions. Face à la « ringardise » du modèle républicain, on met en avant la « modernité » du modèle libéral anglo-saxon. Face aux services publics, on encourage la concurrence. Face à notre modèle laïque, fait de séparation, on ouvre la porte à la « liberté des religions ». Face à l'école publique, on promeut « l'école libre ».

Lorsqu'elle arrive au pouvoir, en 1981, la gauche se lance dans un grand projet d'unification laïque de l'Education nationale, sous la direction du ministre socialiste Alain Savary. Mais dès 1981, malgré quelques avancées sociales (5^e semaine, retraite à 60 ans, 39^e heure), le chômage progresse, des bastions ouvriers (mines, sidérurgie) ferment, laissant des régions dévastées. Jacques Delors impose la rigueur ; les salaires sont bloqués... Les élections de 1983 sont donc une aubaine pour le RPR, qui reconquiert de nombreuses municipalités, et redonne des perspectives à une droite encore affaiblie par la défaite de Valéry Giscard d'Estaing, survenue le 10 mai 1981.

Après une manifestation nationale d'un million de personnes venues, à Versailles, des quatre coins de la France, François Mitterrand abandonne le projet Savary, pour la plus grande joie de l'Eglise catholique et du RPR, qui défilent bras dessus bras dessous. Pour la gauche et le camp laïque, la pilule est amère.

Cela n'est hélas rien, comparé à la catastrophe qui frappera l'école publique durant les vingt années suivantes. En effet, sous la pression des théories fumeuses des pédagogistes (priorité à l'enfant sur le savoir !), du collège unique, des 80 % de reçus annuels au baccalauréat, de la perte d'autorité des enseignants, du culte de la subjectivité, et, dans certains quartiers, des conséquences néfastes d'une immigration mal maîtrisée, l'école de la République, qui était un des socles du modèle républicain, va devenir ce lieu maudit où il n'est plus possible de transmettre la connaissance. L'orthographe catastrophique d'un nombre important d'élèves de terminales, celui, non négligeable, d'enseignants agressés, insultés, et par suite dépressifs, n'empêche nullement ceux qui ont intérêt à ce que le système perdure de continuer à nier les réalités, et à s'extasier sur les taux de réussites records des bacheliers !

En 2004, le rapport Obin signale la montée de l'offensive des religions, et principalement de l'islam, dans les établissements scolaires. Il est aussitôt mis au placard ! Bien sûr, les élites qui, favorables à l'école privée, y inscrivent en toute logique leurs enfants, se moquent d'une école publique s'enlisant dans l'échec

scolaire, puisque ce dernier touche essentiellement les enfants des classes sociales défavorisées. D'ailleurs, ces mêmes élites connaissent les filières dans lesquelles leurs enfants seront à l'abri des désagréments rencontrés par le grand nombre.

Le communautarisme à l'assaut de l'égalité républicaine

Ainsi s'étale au grand jour une des principales offensives idéologiques qui ont permis la remise en cause de la notion d'égalité des citoyens et, partant, d'une République « une et indivisible » au sein de laquelle les lois doivent s'appliquer de manière égalitaire sur l'ensemble du territoire national.

Parmi ces offensives, apparaît, dès 1982, la poussée régionaliste, encouragée par la création de vingt-deux Régions, (décentralisation Defferre). Des groupes, parfois autonomistes (Bretagne, Corse, Pays Basque), exigeront, parfois de manière violente, la dualité linguistique, leurs propres écoles, et n'auront de cesse de présenter l'Etat français comme un Etat colonisateur et oppresseur. La charte des langues régionales, que l'Union européenne veut imposer à la France depuis 1998, entend mettre fin à l'unité linguistique de notre pays. Les accords de Matignon, sur la Corse, signés par Lionel Jospin, ainsi que la demande de Jack Lang d'intégrer les écoles Diwan dans le secteur public, seront les actes forts d'une politique de gauche tournant le dos à l'unité de la Nation et de la République. C'est également autour de l'immigration maghrébine et des manifestations des années 1983, que la République sera durement attaquée sur la notion d'intégration. Notre pays a su intégrer, tout au long de son histoire, des millions d'enfants polonais, italiens, espagnols, portugais, marocains, algériens, tunisiens, arméniens... Aujourd'hui, un enfant sur trois a un grand-parent issu de l'immigration. Mais un mauvais discours, issu des années post-68, présente la France comme un pays collaborationniste, raciste, colonialiste, qui doit réparation et repentance aux enfants du colonialisme. Sur fond de chômage de masse, de montée des phénomènes religieux et de revendications communautaristes réclamant le droit à la différence, on assiste à d'étonnantes prises de position : dans les usines automobiles Citroën et Simca, la CGT demande des tapis de prière ! Les actes de violence, souvent commis par des enfants issus de l'immigration post-coloniale, se multiplient, mais le discours victimaire transforme les coupables en victimes, et les vraies victimes en responsables ! Des ghettos se mettent en place, si bien que les familles françaises, devenues minoritaires, partent dès que possible. Les territoires perdus de la République se multiplient, tandis que la voyoucratie se partage ces « zones de non-droit » avec les religieux. Bien évidemment, l'école subit de plein fouet cette nouvelle donne, et les enfants d'origine modeste ne bénéficient plus de l'ascenseur social qui per-

mettait à leurs prédécesseurs de réussir des études, et d'avoir une meilleure situation que leurs parents.

On assistera même à une dérive raciste des demandes particulières et dérogoatoires. L'Appel des Indigènes de la République – que l'hebdomadaire *Marianne* qualifiera avec raison de néo-raciste – fait une distinction entre Français issus des colonisateurs, qui auraient une dette vis-à-vis des enfants de colonisés, et les autres. L'accès aux grandes écoles est ouvert, sans concours, à des quotas d'enfants issus des quartiers populaires. Le CRAN réclame la discrimination positive pour les noirs. La victoire d'Obama engendre un véritable délire : il faut mettre de la couleur partout pour montrer qu'on n'est pas raciste ! Le CSA somme les réalisateurs de mieux répartir les origines des acteurs dans les feuilletons télévisés. La Halde intime aux employeurs et aux propriétaires de se justifier s'ils n'ont pas eu la bonne idée de prendre des salariés ou des locataires issus des « minorités visibles ». Nicolas Sarkozy martèle qu'il faudra arriver, de gré ou de force, au métissage, tandis que Yazid Sabeg compare notre pays à l'Afrique du Sud du temps de l'apartheid ! Par trois fois en dix ans, notre hymne national est sifflé au stade de France : contre l'Algérie en 2001, contre le Maroc en 2007 et contre la Tunisie en 2008. Malgré la chappe de plomb imposée par les médias et les organisations se disant anti-racistes, la montée de l'antisémitisme, amorcée dans les années 2000 – date de la deuxième intifada – ne peut plus être dissimulée. Par contre, on continue à nier, ou à minorer, la gravité d'un racisme anti-français, et anti-blancs, dans de nombreux quartiers, malgré des attaques au faciès constatées lors des manifestations lycéennes de 2006, ou contre le CPE. Il est même une certaine gauche qui crie au fascisme dès qu'on parle de « préférence nationale », mais a les yeux de Chimène pour les leaders nationalistes antillais ou corses militant en faveur de la préférence régionale à l'embauche.

Ainsi, à la satisfaction du modèle économique libéral, les revendications communautaristes détricotent l'édifice républicain, substituent les solidarités sociales aux revendications identitaires, et finalement transforment l'unité nationale en son contraire, c'est-à-dire en une mosaïque de communautés.

Dans l'avant-dernier chapitre des *Dessous du voile*, Empedoclatès résumait à sa façon l'intérêt du système économique à cet éclatement des solidarités. « *Le système économique actuel trouve son intérêt à voir, dans un espace sociétal donné, se disloquer une unité horizontale où les demandes traversent les identités particulières pour s'organiser en mouvements collectifs et solidaires portant des revendications sociales et économiques globales. Appliquant à la lettre l'ancien "laisser faire – laisser passer" des Physiocrates, il instaure la libre circulation des biens, des capitaux et des personnes, c'est-à-dire de la main-d'œuvre qui, quand elle vient de cultures "autres",*

poussée par le besoin (ou des trafics mafieux), est plus “malléable”, idéologiquement aussi, et se prête facilement à l’instauration d’espaces communautaires qui la sécurisent. Ainsi s’organise une structure verticale de la société où chaque colonne est une communauté imposant sa loi “constitutrice” (religieuse, coutumière ou autre) concurrente de la “colonne voisine”, sous l’autorité de la “colonne la plus nombreuse et la plus puissante”. L’action, alors, n’est plus “sociale”, “économique” ou “politique”, elle est biaisée par l’appartenance au groupe clos de la communauté. Le développement anarchique des flux migratoires et la volonté de ne pas les circonscrire, l’émergence des discours et pratiques communautaristes trouvent aussi leur justification dans cette nécessité des forces productives dominantes d’émettre l’espace sociétal en un modèle rompant avec l’unité laïque d’un “modèle français” vilipendé par ceux-là mêmes qui n’ont rien fait pour l’appliquer vraiment.

Imposer le modèle économique capitaliste-libéral (et sa mondialisation débridée). Construire le modèle politique européen dans l’effacement des Nations. Elaborer un espace sociétal où le mode d’organisation et de fonctionnement serait celui de l’essai-image en espaces communautaires cassant l’unité laïque qui permet à chacun de se reconnaître pour un à égalité avec l’autre. Voilà ce qui sous-tend l’ambitieux et dangereux projet d’abandon de la loi de 1905 institutionnalisant en France une laïcité dont la réalité et la force gênent tous ceux qui veulent précipiter l’Europe dans le modèle anglo-saxon.

Et, disant cela, nous ne sommes pas si loin de l’offensive prosélyte islamique avec ses revendications auprès des pouvoirs public de constructions de mosquées et de « voilement » des femmes – ce symbole stigmatisant, apparent, de l’infériorité féminine. L’islam, en effet, agit comme une « tête de pont » dans l’espace public laïque et démocratique français afin de l’occuper, de le miner, de le détruire au profit des forces religieuses, idéologiques et politiques dominantes qui engrangeront ensuite, pour leurs propres comptes, les bénéfices de l’effacement de la laïcité ».

La laïcité n’échappe pas à l’offensive communautariste...

Cinq ans après les événements de 1984, quand éclate, à Creil, ce qu’on a appelé la première affaire du voile, toutes les conditions susceptibles de provoquer la catastrophe laïque sont réunies. Ernest Chenière, principal du collège Gabriel-Havez, de Creil, est RPR. Le Front national progresse à chaque élection, et fait de l’immigration son fonds de commerce. Une partie de la gauche suspecte la droite de préparer des alliances avec un parti « raciste et fasciste ». Le Parti socialiste lance « SOS Racisme » ; la LCR fait de même avec « Ras le Front ». Salman Rushdie vient d’être victime d’une fatwa de mort pour son livre « Les versets sataniques ». Mais la gauche, à de rares exceptions près (citons *Lutte ouvrière*

et quelques républicains comme Elisabeth Badinter, Catherine Kintzler ou Régis Debray), soutient le voile à l'école (!) et traite d'alliés de Le Pen les féministes et les laïques qui entendent s'y opposer. La droite se tait, n'ayant pas, après l'épisode de 1984, un discours crédible sur la laïcité. Dès lors, les islamistes comprennent, dans ce premier bras de fer avec la République, que la voie est libre, et que la résistance laïque ne viendra plus des partis de gauche. Elle ne viendra pas davantage des organisations laïques, dont certaines ont intégré la notion de « laïcité ouverte », sans voir que cette appellation est une escroquerie sémantique laissant entendre que le modèle de 1905 est fermé et sectaire. Quelle aubaine pour les religions, et surtout pour l'islam, dont les leaders jouent à merveille le rôle de la religion discriminée !

Il faudra quinze ans (!), et d'innombrables problèmes rencontrés par les équipes enseignantes (à Vendôme, à Lille, à Mantes, à Flers, à Lyon...) pour que la loi du 15 mars 2004 voit enfin le jour. Cette loi, indispensable au bon déroulement de la vie scolaire, a été l'objet de débats d'une rare férocité dans le camp de la gauche. Elle a cependant permis, grâce aux commissions Stasi et Debré, de soulever la chape de plomb que le politiquement correct faisait peser sur l'ensemble de la société française, quant à l'ampleur de l'offensive islamique. En inventant le mot « islamophobie », et en l'amalgamant à du racisme, l'ayatollah Khomeiny ne se doutait pas qu'il aurait autant de relais, à gauche, pour intimider toutes celles et ceux qui n'acceptaient pas l'offensive islamique au sein de l'école et de la société. Longtemps, des journaux comme *Le Monde* et *Libération* verront du racisme dans la moindre critique de l'islam, interdisant, de ce fait, tout débat sur cette question – et sur beaucoup d'autres y attachant, comme l'insécurité et l'immigration.

Les atteintes à la laïcité se multiplient

Ce sont pourtant bien les fous d'Allah qui posent aujourd'hui, en France, les jalons d'une nouvelle société organisée autour du religieux : bars islamiques, banques islamiques, piscines islamiques, écoles islamiques, maisons de retraites islamiques, magasins de vêtements islamiques, patrouilles urbaines islamiques, surveillance islamique dans les cités, hôpitaux sous invectives islamiques, revendications islamiques dans les entreprises et les grandes surfaces, carrés musulmans dans les cimetières, conseil municipal avec femme voilée, universités avec étudiantes voilées, mères voilées dans les collèges et les lycées, femmes voilées dans nos rues, colloques en faveur du voile, apparition de la burqa dans l'espace public, cantines sans viande ou avec viande halal, libre expression sous haute surveillance coranique, commission de travail sur un possible délit de blasphème...

Mais les inconditionnels de l'islam ne sont pas les seuls à saper la laïcité : le président de la République française en personne fait le signe de croix, dans l'exercice de ses fonctions, à Latran, ou lors d'une cérémonie à la mémoire des soldats morts en Afghanistan. Selon un article paru dans *Le Figaro*, les mosquées seraient financées à 30 % par des fonds publics, sous différentes formes (baux emphytéotiques, projets culturels masquant des projets culturels). Certains organisations juives réclament des aménagements scolaires le samedi matin. Les protestants, au sein desquels les évangéliques ont pris de l'importance, entendent obtenir les mêmes avantages que les musulmans, et voir la construction de nouveaux temples financés par l'Etat, en contradiction avec l'article 2 de la loi de 1905. Le gouvernement veut que les communes financent les écoles privées situées dans une ville voisine, dès lors qu'elles sont fréquentées par un enfant de la commune. La laïcité positive de Nicolas Sarkozy ne fait que reprendre la laïcité ouverte ou moderne réclamée par une partie de la gauche, et par certaines associations laïques, etc.

Les laïques confrontés à la définition de l'espace public

En 2006 éclate l'affaire Truchelut. Fanny Truchelut, propriétaire d'un gîte de montagne dans les Vosges, demande à deux femmes, qui ont réservé leur place par internet, de retirer leur voile uniquement dans les parties communes du gîte, par respect pour l'ensemble des résidents. La plus militante des deux, Horia Demiati, refuse. Au bout de cinq minutes, la discussion tourne court : Fanny Truchelut rend les arrhes à Horia Demiati, qui s'en va... porter plainte (!), soutenue par le MRAP, la LDH et la LICRA locale.

Un vif débat s'engage alors entre laïques. La plupart se taisent, redoutant d'être assimilés à l'extrême droite (le seul avocat qui a accepté de défendre Fanny Truchelut est Alexandre Varaut, avocat de Philippe de Villiers). D'autres, craignant de tomber dans une logique liberticide, condamnent l'attitude de Fanny Truchelut, estimant qu'en démocratie, on ne doit pas interdire à un citoyen de s'habiller à sa guise dans l'espace public. Des associations féministes, comme la Ligue du Droit International des Femmes, soutiennent Fanny Truchelut, ainsi que le journal en ligne électronique Riposte Laïque.

Au-delà de cet épisode, et des échanges passionnés qu'il a occasionnés, force est de constater que le camp progressiste est confronté, depuis 2000, à une spectaculaire progression de l'offensive islamique, dont le voile intégral est le marqueur territorial à même de nous faire comprendre que ce que veulent les partisans de l'islam en France et en Europe n'est pas différent de ce qu'il veut en terre islamique, où la notion d'espace public n'existe pas. En effet, si la France fait la différence entre l'espace public et l'espace privé, l'islam ne la fait point,

parce qu'en islam tout est religieux, de la terre aux étoiles ! Telle est la raison profonde des demandes de mosquées, d'écoles et instituts coraniques, de nourriture halal, avec leurs contreparties inévitables que sont la dénonciation de l'athéisme, de la laïcité, des nourritures et des boissons illicites, sans parler des comportements jugés impurs, comme le simple fait de se promener en ville la main dans la main ou de s'embrasser dans la rue. A terme, ce « tout religieux » est la mort de la République, c'est-à-dire du contrat social qui fonde le vivre ensemble, comme l'atteste, au cœur même de l'espace public, la multiplication des prières musulmanes.

La rupture du contrat social, conséquences de la remise en cause de la laïcité

Pas de société, en effet, sans contrat, puisque le contrat est la seule instance constitutive d'une société soucieuse de refouler l'univers de la violence. Autrement dit, le contrat social est l'univers du Droit. Pour que le Droit soit droit, il faut qu'il soit le droit de tous. Ce Droit n'est donc pas unilatéral : il implique la réciprocité. En permettant à chacun d'avoir la religion de son choix ou de n'en pas avoir, la laïcité donne un magnifique exemple de ce qu'est le Droit. Comme l'écrit Rousseau, le contrat social est ce cadre dans lequel « chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale ; et nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible du tout ».

A l'opposé du contrat social se situe, de ce fait, le communautarisme, qui ne vaut que pour les membres de la communauté, laquelle se condamne à ne pas reconnaître chaque membre du corps social comme « partie indivisible du tout ». D'où les fameux « accommodements raisonnables » qui font offense au contrat, pour la bonne raison que les clauses du contrat social tiennent en une seule : chacun se donne tout entier à la communauté humaine, ce qui assure l'égalité pour tous, car – comme le dit intelligemment Rousseau – « la condition étant égale pour tous, nul n'a intérêt de la rendre onéreuse aux autres ». Porter atteinte à la communauté humaine au nom d'une communauté particulière, c'est donc porter atteinte à la liberté de chacun, dont l'essence est conventionnelle, puisqu'elle est celle du contrat. En conséquence, liberté et loi sont inséparables, à tel point que « quiconque refusera d'obéir à la volonté générale y sera contraint par tout le corps, ce qui ne signifie pas autre chose sinon qu'on le forcera d'être libre » !

Et demain ? Les élus peuvent-ils préserver et imposer la laïcité sans être liberticides ?

C'est d'ailleurs sur la liberté – et notamment sur celle qui justifierait le port du voile intégral – que fleurissent les pires contresens, le port du moindre voile étant injustifiable puisque contraire, dans sa nature même, aux lois de la République. Quant à ceux qui récusent les lois de la République, qu'ils sachent une bonne fois pour toutes qu'avec ou sans loi, on ne libère rien ni personne par l'enfermement ! Nous n'écouterons donc pas ici les associations islamiques et leur sempiternel refrain sur la liberté vestimentaire de la femme voilée, mais Abdenour Bidar, professeur de philosophie qui, se réclamant d'un islam éclairé, a permis, le 8 juillet dernier, lors de son audition à la mission parlementaire, d'approfondir un débat que la frilosité de certaines associations laïques et féministes empêche aujourd'hui encore d'aborder sereinement. *« La laïcité, c'est un principe de neutralité de l'Etat dans l'espace public. Mais la question se pose vis-à-vis de cette neutralité, quand il y a risque de prolifération de manifestations religieuses dans l'espace public. Il y a là deux acteurs : l'Etat et la société civile. L'Etat peut-il rester dans un rapport non-critique à sa neutralité, dès lors que dans la société civile, on risque d'avoir affaire à une prolifération de ces manifestations religieuses ? Dans ce cas, l'Etat ne doit-il pas entrer dans une phase de neutralité critique, et manifester une vigilance vis-à-vis de ce que serait une non-neutralité dans l'espace public de pans de la société civile, qui empêche le vivre ensemble ? ».*

Abdenour Bidar pose la vraie question : la neutralité dans l'espace public, défendue par certains milieux laïques, et bien sûr par les religieux musulmans, doit-elle conduire l'Etat à ne défendre la laïcité que dans la fonction publique, et notamment à l'école ? Ou bien la vigilance laïque, que réclame le philosophe musulman, impose-t-elle d'aller plus loin que la simple interdiction du voile intégral ?

Posons la question autrement. La grande majorité des citoyens de ce pays, à l'exception des islamistes et de quelques islamogauchistes indécrottables, souhaite l'interdiction de la burqa et du niqab. Mais que disent-ils du voile à l'université, ou sur le lieu de travail ? Que disent-ils lorsque le voile est porté par des mineures, ou lorsque la burqa ensevelit totalement une fillette de 5 ans (sic), comme le rappelle le journaliste Christophe Barbier ? Que disent-ils quand sa constante augmentation dans l'espace public le rend de plus en plus agressif ? Devons-nous nous résigner devant ce symbole d'oppression des femmes, que ce soit dans un gîte, dans une salle de sports, dans un restaurant, dans une auto-école, dans un taxi, dans un train, dans un hôpital ? A une époque où des femmes, en Iran et ailleurs, meurent pour ne pas le porter, le voile est-il compatible avec les valeurs de liberté que prône la République ? N'interdire que la burqa, n'est-ce pas autoriser le voile ? Dans « Le Parisien » du 16 juillet 2008, Fadela Amara dénonçait la similitude de la symbolique du voile et de la

burqa. La différence – déclarait-elle avec perspicacité – n'est qu'une question de centimètres. Autrement dit, la volonté d'oppression des femmes reste la même !

Bien comprendre le contexte dans lequel ce débat a lieu

Nous ne sommes plus dans les années 1970, où ce débat n'aurait pas eu de sens. Nous sommes quarante ans après. Fort d'un tel recul, qui peut être à ce point aveugle, ou sot, ou complice, pour ne pas se rendre compte que l'islam militant est parti à la conquête de la France et de l'Europe ? Il suffit d'aller à Molenbeek, en Belgique, à Rotterdam, en Hollande, dans certains quartiers de Birmingham ou de Londres, à Mantes-la-Jolie, à Trappes, aux Mureaux, à Saint-Denis, dans les banlieues lyonnaises, lilloises, strasbourgeoises, toulousaines, dans tout Marseille, etc. pour voir la progression de la présence de l'islam, et ses principaux marqueurs : femmes voilées, fillettes voilées, barbus habillés en djellabah, commerces communautarisés, diabolisation des ventes d'alcool et de porc, mosquées ostentatoires, et demain appels à la prière, cinq fois par jour, du haut des minarets...

Aurions-nous oublié que ce sont des islamistes nés en Grande-Bretagne qui ont posé les bombes dans le métro de Londres ? Ignorerions-nous que c'est un intégriste musulman né en Hollande qui a assassiné Théo Van Gogh ? Qui est menacé de mort, en France, sinon des personnes comme Ayaan Hirsi Ali, Taslima Nasreen, Mina Ahadi, Robert Redeker ou Mohamed Sifaoui, qu'un courage lucide pousse à critiquer l'islam et ses fanatiques ? Savons-nous qu'en France, à Torcy, à Strasbourg, à Montpellier, des associations musulmanes ont osé imposer des prières publiques ? Et que penser des manifestations iniques – appelant notamment au meurtre des juifs – qui se sont déroulées à Paris, en janvier dernier, lors des événements de Gaza ?

Nous sommes dans une période où le nouveau président des Etats-Unis, Barack Obama, après s'être prosterné devant les princes saoudiens, a tenu des propos contraires aux Droits de l'Homme, visant nommément les femmes musulmanes, la France, et sa loi du 15 mars 2004. Nous sommes dans une période où le président de la République française a cru bon de s'aligner sur de tels propos, au nom de la sacro-sainte « laïcité positive ». Pourtant, quelques jours plus tard, à Versailles, ledit président reconnaîtra que « la burqa n'est pas la bienvenue en France ».

Autrement dit, même Nicolas Sarkozy sent que notre pays est au pied du mur. Si la France, en effet, ne réagit pas, si elle continue à reculer comme elle le fait depuis trente ans, l'islam, fort d'une démographie favorable, lui imposera ses règles de manière irréversible, et ses règles – faut-il le préciser ? – ne sont pas anodines : ce sont celles de la charia, qui justifie les sanctions corporelles et applique la peine capitale pour n raisons !

Voilà le contexte dans lequel nos parlementaires doivent réfléchir, tout en s'interrogeant sur leur fonction et sur eux-mêmes : « nous, parlementaires, sommes-nous encore prêts à nous battre pour préserver les valeurs qui nous ont formés et qui font la grandeur de notre nation, comme la démocratie, l'égalité, la liberté de conscience, la liberté d'expression, le droit au blasphème, et surtout la laïcité, sans laquelle les religions se feraient la guerre dans un Etat en guerre contre les religions ? Nous, parlementaires, pourrions-nous préserver nos valeurs émancipatrices sans une véritable reconquête républicaine, féministe et laïque ? Serons-nous capables, pour ce faire, de dépasser nos divergences politiques » ? Il semble bien que oui, car nos parlementaires sont issus du pays de Voltaire, d'Hugo, d'Aristide Briand, d'Edgar Quinet, de Simone de Beauvoir et d'irréductibles Gaulois ! Que la démarche visant à dénoncer le port de la burqa sur notre sol vienne de deux personnalités minoritaires dans leur propre parti, à savoir un gaulliste, Jacques Myard, et un communiste, André Gérin, est symbolique de la véritable Résistance qui se met en place pour empêcher les adeptes d'un fascisme politico-religieux de vaincre notre modèle laïque et républicain.

Certes, ces propos peuvent valoir rapidement, à qui les soutient, le qualificatif infamant d'adepte du « choc des civilisations », celui qui critique l'islam ne pouvant être qu'un agent de Bush, voire d'Israël ! Voici néanmoins ce que déclarait Wafa Sultan, psychologue américaine d'origine syrienne, lors d'un débat sur *Al Jazeera*, le 21 février 2006 : « *Le conflit auquel nous assistons n'est pas un conflit de religions ou de civilisations. C'est un conflit entre deux opposés, entre deux époques. C'est un conflit entre une mentalité qui appartient au Moyen-Âge et une autre qui appartient au XXI^e siècle. C'est un conflit qui oppose la civilisation au retard, ce qui est civilisé à ce qui est primitif, la barbarie à la raison. C'est un conflit entre la liberté et l'oppression, entre la démocratie et la dictature. C'est un conflit entre les droits de l'Homme d'une part, la violation de ces droits de l'autre. C'est un conflit qui oppose ceux qui traitent les femmes comme des animaux à ceux qui les traitent comme des êtres humains. Ce à quoi nous assistons aujourd'hui n'est pas un conflit de civilisations. Les civilisations ne s'affrontent pas ; elles se complètent* ».

Conclusion

Que dire donc, en dernière analyse, à ceux qui ne cessent d'objecter que notre défense de la laïcité n'est jamais que de l'islamophobie, sinon que la laïcité ne s'est pas réalisée contre la croyance religieuse – un laïque pouvant être croyant – mais contre l'église catholique, qui faisait obstacle à l'ensemble des libertés publiques dont nous jouissons aujourd'hui. La laïcité est un ensemble de lois courageuses, telles les lois de Jules Ferry sur la gratuité scolaire (1881), l'obligation et la neutralité religieuse de l'école (1882), la dissolution des congrégations

religieuses qui tenaient les écoles sous leur influence, la laïcisation du personnel enseignant (1886). La loi de Séparation des Eglises et de l'Etat du 9 décembre 1905 apparaît, en conséquence, comme l'aboutissement d'un processus historique qui pose le cadre constitutionnel de la République par l'instauration d'une politique centrée sur l'égalité des droits, et, partant, sur la libération légitime des femmes. En effet, aucun des trois monothéismes n'a instauré l'égalité des sexes telle que l'institue la laïcité. La laïcité apparaît, de ce fait, comme le meilleur rempart contre les remises en cause de la dignité de la femme, et par suite, de l'être humain. Tant que des religions, des traditions, des considérations ou autres conceptions de l'Homme s'opposeront à cette noble évidence, la laïcité sera ce qu'elle a été et qu'elle doit être de nouveau : une laïcité de combat. Car enfin, est-il normal qu'en 2008, dans un pays qui a voté depuis plus d'un siècle la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, dans un pays peuplé par à peine dix pour cent de musulmans, dont quinze pour cent au maximum sont pratiquants, soit un maximum de deux pour cent de la population française, le Président de la République s'adresse spécifiquement à ses "compatriotes musulmans" ? Est-il normal que des magasins ouverts à tous se targuent de vendre des produits sans porc et/ou de la viande halal ? Est-il normal que dans le même pays des banques se targuent de respecter la charia ? Est-il normal qu'on se prépare à accueillir la finance islamique ? Est-il normal qu'un juge annule un mariage pour non virginité de l'épouse ? Est-il normal que la mairie de Torcy soit envahie, et paralysée plusieurs heures, par trois cents musulmans qui réclament une mosquée ? Est-il normal que des médecins soient menacés, parfois frappés, parce que, hommes, ils veulent soigner une femme ? Est-il normal que le maire UMP de Vigneux prête un gymnase municipal à une association musulmane qui veut organiser un tournoi inter-mosquées dont l'entrée serait interdite aux hommes ? Est-il normal que nos impôts financent la construction de mosquées ? Est-il normal qu'on ne serve plus de porcs dans certaines cantines scolaires ? Est-il normal que des enfants refusent de manger une viande « impure » dès la maternelle ? Bref, est-il normal qu'une loi religieuse prétende dicter ses préceptes à l'ensemble des Français ?

note

1. *Les dessous du voile, 1989-2009, vingt ans d'offensive islamique contre la République laïque*, éditions Riposte Laïque.